

N° 2023-062

**EXPLOITATION DES DECHETTERIES ET DU QUAI DE TRANSFERT DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME
LOT N°3 : MISE A DISPOSITION DES CONTENANTS, TRANSPORT ET
TRAITEMENT DES DECHETS DIFFUS
AVENANT N°1**

L'an deux mil vingt-trois le 10 mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 4 mai, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes, ASTIER Fabienne, CHAMOUSSIN Bernadette, FAVRE Maryse, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, VILLIEN Michelle.

MM. SPIGARELLI Lucien, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC JACQUES, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

Absents excusés :

Mme BERARD Patricia (qui donne pouvoir à Mme VILLIEN), CHENU Azélie (qui donne pouvoir à M. DUC), DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, PAVIET Rose

MM. BOCH Jean-Luc (qui donne pouvoir à M. GOSTOLI), TRAISSARD Robert

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

pouvoir : 3

M. le Président rappelle que la délibération N°057 du 02 juin 2021 l'autorisant à signer les pièces contractuelles des marchés publics d'exploitation des déchetteries et du quai de transfert, notamment le lot N°3 : « mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets » attribué à l'entreprise TRIALP pour un montant estimatif de 18 405,00 € HT par an.

Il informe ensuite l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier ce contrat pour prendre en compte au titre du marché la collecte et le traitement des batteries.

En effet, les batteries au plomb sont aujourd'hui déposées par les usagers, mais le traitement de ce type de déchets n'était pas prévu au marché. Il est donc nécessaire de rajouter le prix suivant, qui représente une moins-value au marché (le plomb est revendu par le transporteur) :

Type de déchets	Unité	Prix unitaire en € HT par tonne traitée
Batteries	Tonne	Rachat matière de 150 € / tonne <i>Ce prix apparaîtra en moins-value des autres prestations du marché.</i>

Compte-tenu de ces éléments, il est ainsi proposé au conseil communautaire d'approuver la passation de cet avenant n°1 et d'autoriser Monsieur Le Président à signer les pièces correspondantes.

M. Hanrard précise que compte-tenu de la très faible incidence financière de l'avenant, l'avis préalable de la commission d'appel d'offres n'était pas requis.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

VU le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, et notamment son article R2194-7 ;

APPROUVE la passation d'un avenant n°1 au lot N°3 : « mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets » du marché d'exploitation des déchetteries et du quai de transfert,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant précité, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LE 10 MAI 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTOISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX